



2026_IIOPEB_007 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du mardi 10 mars 2026

Présents :

M. Raymond BERDOU, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Jean-christophe CID, Mme. Muriel FREYCHE, M. Pascal BOUREAU

Absents :

M. loïc GOJARD, M. Gilbert HEBRARD, M. Victor DENOUVION

Délibération N°2026_IIOPEB_007

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026

Vu l'article L.5421-1 du Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature M57 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 de l'Institution interdépartementale pour la création et l'exploitation d'ouvrages de production d'eau brute en Ariège et Haute Garonne, équilibré en dépense et en recette à hauteur de 452 820 € dont 261 970 € en section d'investissement et 190 850 € en section de fonctionnement.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président de l'Institution à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme

Raymond BERDOU
Monsieur le Président de l'Institution
Interdépartementale pour la Création et
l'Exploitation d'Ouvrages de
Production d'Eau Brute
10 mars 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

VOTES :

Pour : 5

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25-02-26

Présenté par (1),

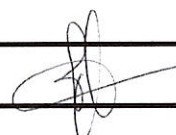
A , le 10-03-26 à Foix



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 10-03-26 à Foix

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BERDOU Raymond		
BLASQUEZ Jérôme		
BOUREAU Pascal		
CID Jean-Christophe		
DENOUVION Victor		
FREYCHE Muriel		
GOJARD Loïc		
HEBRARD Gilbert		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.